

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 7 (2007)

Artikel: Violence conjugale : la pries de conscience
Autor: Marti Gigon, Karine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-352473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Violence conjugale: la prise de conscience

Karine Marti Gigon

Chef de Bureau de l'Egalité de la République et canton du Jura



Entrons dans le sujet...

Extrait de l'éditorial de *Femina*, octobre 2002

On peut guérir d'un cancer du sein. A condition de le dépister à temps... Une femme sur 12 développant un cancer du sein au cours de sa vie, on mesure bien la nécessité de cette forme de prévention. Merci aux responsables de la santé de s'en soucier.

Au regard d'autres chiffres publiés par le Conseil de l'Europe trois jours avant le début de la campagne de sensibilisation au dépistage, le cancer du sein paraît un mal guérissable... car sur ce continent, Est et Ouest confondus, ce ne sont pas les métastases qui tuent le plus grand nombre de femmes. Ni aucune autre maladie. Ni aucune forme particulière d'accident. Ni même la pauvreté. C'est plus simplement la violence dont les accablent les hommes.

Mourir sous les coups d'un mec, crever à petit feu de maltraitance... aujourd'hui où l'on parvient mieux à comptabiliser ses victimes, la violence se révèle être la première cause de mortalité parmi les femmes européennes âgées de 25 à 44 ans.

La violence conjugale, c'est quoi au juste ?

La violence conjugale peut prendre différentes formes

Il arrive plus souvent qu'on ne le pense que les femmes soient maltraitées par leur conjoint. Souvent, au début, elles n'arrivent pas à mettre

un nom sur ce qui leur arrive ou cherchent des justifications aux actes de leur partenaire. La violence conjugale est considérée comme un processus au cours duquel, dans le cadre d'une relation de couple, un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs.

La violence est mépris: mépris de l'identité quand, par exemple, un homme considère encore sa femme et ses enfants comme sa «propriété»; mépris des désirs et des décisions quand un homme agresse sexuellement la copine ou l'amie avec qui il est allé au cinéma.

La violence est un abus de pouvoir et une force de destruction. La volonté de domination se traduit par un abus de pouvoir afin d'obtenir des priviléges matériels ou affectifs, la violence étant l'outil servant cette fin¹.

La violence de couple est une forme de maltraitance qui se déroule dans l'intimité quand l'un des partenaires, quel que soit son sexe, essaie d'imposer son pouvoir par la force. La proximité affective² crée la gravité de cette violence ; là où circulent les affects les plus forts peuvent émerger les souffrances les plus intenses. C'est une domination du plus fort sur le plus faible et, bien évidemment, la femme est culturellement la plus faible.

¹ Extraits de la Brochure *Violence conjugale : Que faire ?* Bureau de l'Egalité du Canton du Jura

² *Femmes sous emprise, les ressorts de la violence dans le couple*, MF Hirigoyen, 2005

Le cycle de la violence

La violence se déroule pratiquement toujours sous la forme d'un cycle de trois phases qui se répètent:

1. La tension monte. On peut sans doute déjà repérer des signes de violence mais on croit que c'est passager et que l'on pourra calmer les choses.
2. La tension accumulée explose en actes de violence.
3. Cette explosion est suivie d'une période de calme et de sursis amoureux. Le partenaire cherche à se faire pardonner, s'excuse, promet de ne plus recommencer.

La victime reprend espoir et veut oublier sa souffrance. C'est comme une nouvelle lune de miel. Mais cette période ne dure pas (la troisième phase est parfois décomposée par certains auteurs en deux périodes distinctes: d'abord, l'auteur tente de minimiser les faits, se trouve des excuses puis, il demande pardon et supplie sa compagne de lui faire à nouveau confiance ou lui offre parfois un cadeau).

Les motifs

Différents motifs - souvent conjugués - font que les femmes restent sous l'emprise de l'homme violent :

- ◊ la modification possible des comportements du conjoint,
- ◊ l'unité familiale à préserver, le souci de ne pas priver les enfants d'un père aussi longtemps que cette violence ne les met pas directement en danger,
- ◊ la peur de se voir retirer ses enfants,
- ◊ les pressions extérieures, la réprobation de l'entourage (une femme souhaitant échapper à une telle situation doit

souvent le faire seule, envers et contre tous),

- ◊ l'isolement social, l'absence d'opportunité pour trouver de l'aide,
- ◊ le manque de ressources économiques et les obstacles matériels à surmonter (trouver un hébergement, un emploi, un nouveau logement),
- ◊ les menaces graves, la peur des représailles sur elle-même, sur les enfants ou les proches, le chantage au suicide du conjoint, toutes choses qui s'accentuent au moment où la femme décide de rompre,
- ◊ la méconnaissance de ses droits, les réticences à affronter les institutions et l'appareil judiciaire.

L'étude

En 1997, pour la première fois, une étude est publiée en Suisse et met en évidence de manière chiffrée l'ampleur du phénomène. Alors que dans tous les milieux confondus, on s'imaginait que les violences au sein du couple restaient l'apanage de quelques familles défavorisées, l'étude menée par Lucienne Gillioz, Jacqueline De Puy et Véronique Ducret montre à la Suisse qu'en matière de violence, elle n'est pas épargnée.

Sous le titre «Domination et violence envers la femme dans le couple», les auteures nous apprennent qu'une femme sur cinq dit avoir été victime de violence physique et/ou sexuelle au cours de sa vie. La prévalence de la violence psychologique est encore supérieure puisqu'elle atteint un taux de 40,3% dans la population étudiée.

La violence se retrouve donc dans toutes les couches de la population. Elle est associée à certaines caractéristiques familiales dont la plus déterminante est la «dominance» de l'homme. Elle s'accompagne fréquemment d'autres stratégies masculines de domination. Elle a des effets néfastes sur la santé des femmes et affecte également les enfants.

En France, une enquête nationale intitulée «Les violences envers les femmes en France» connue aussi sous l'appellation d'enquête ENVEFF a été lancée à l'initiative du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité. Il s'agit ici aussi d'une première, étant donné qu'auparavant aucune enquête statistique sur ce phénomène n'avait été réalisée chez nos voisins.

Débutée en 2000 en partenariat avec l'IDUP (Institut démographique de l'Université de Paris), cette enquête a donné lieu à une publication en 2002. Les résultats sont probants et mettent clairement en évidence la même problématique que celle reconnue en Suisse en 1997 par l'étude Gillioz - De Puy - Ducret citée ci-dessus :

- les violences concernent tous les milieux sociaux, tous les milieux culturels, toutes les tranches d'âges;
- près d'une femme sur dix dit avoir souffert de la violence (sous différentes formes) de la part de son conjoint ou de son ex-conjoint.

La «Loi du silence» est également mise en exergue par l'étude. Les femmes parlent peu de leur vécu de victime de violence, certaines vont même jusqu'à minimiser voire occulter ce qu'elles subissent. Les femmes victimes de violence sont loin d'être passives, elles mènent un combat pour maintenir l'unité familiale, pour désamorcer la violence.

Les femmes développent différentes stratégies pour faire face à la violence: repli, résistance, contournement, rupture. Elles craignent cependant l'idée d'une séparation et de ces conséquences sur le sort de leurs enfants car elles sont hantées par la menace de leur placement, représailles annoncées par le conjoint violent. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, la rupture avec l'homme violent est difficile à réaliser.

Les enfants aussi sont concernés

Qu'ils assistent directement ou non aux scènes de brutalité, les enfants ne sont pas épargnés par la violence conjugale. Même s'ils ne l'expriment pas clairement, ils sont fragilisés

par ce que vivent leurs parents et ont tendance à s'investir dans un rôle de protection trop lourd à porter.

Ils peuvent manifester leur malaise par des comportements inhabituels: difficultés d'apprentissage, énurésie, troubles de l'alimentation et du sommeil, agitation, difficulté à établir des relations avec des enfants du même âge, etc.

Les conséquences sur la santé

La violence conjugale a des effets aussi bien sur la santé physique que sur la santé psychique. Les traces et plaies sont plus faciles à détecter et à reconnaître que les effets tout aussi dévastateurs des insultes et des humiliations quotidiennes. Les traces sur le corps d'une victime finissent par disparaître dans la plupart des cas alors que les effets sur son psychisme peuvent perdurer. Une surconsommation médicamenteuse, d'alcool ou même parfois de drogues est d'ailleurs constatée chez les femmes victimes de maltraitance dans leur couple.

Une étude réalisée en 2003 sur 50 personnes dont 45 femmes, montre la présence chez 12% des victimes, d'un état de stress post-traumatique. La femme victime de violences psychologiques perdra petit à petit confiance en elle. Elle s'imprégnera de l'image négative que son conjoint lui attribue jusqu'à se persuader, elle-même, d'être une incapable, une mauvaise épouse donc en finalité responsable de la situation.

Il s'agit d'un cercle vicieux. A terme, cela met la femme dans l'impossibilité de réagir, de se défendre et de partir. Cette approche permet de mieux comprendre pourquoi les victimes ne quittent que rarement leur conjoint lors du premier épisode violent. Les allers et retours au domicile, qui sont souvent cités comme des échecs par les policiers lors de leurs interventions de patrouille, ne sont en fait que des étapes indispensables qui permettent aux femmes de travailler sur leur choix de vie, sur la manière dont elles gèreront leur quotidien dans le futur et sur leur capacité à vivre seule.

La Suisse découvre l'ampleur du phénomène

En 1997, la violence conjugale envers les femmes n'est pas encore prise au sérieux par les autorités. Alors que dans les pays anglo-saxons les féministes ont été les premières, dans les années 70, à dénoncer ce phénomène et à militer pour l'ouverture de foyers pour femmes battues, il aura fallu attendre les années 80 pour que d'autres associations, notamment des organisations internationales se mobilisent à leur tour.

Dès la fin des années 70, des groupes de femmes viennent en aide, en Suisse aussi, aux femmes maltraitées par leur conjoint. La LAVI a permis également d'améliorer en partie l'aide apportée aux femmes victimes de violences conjugales. Face aux résultats présentés dans cette étude, les réactions furent diverses. Incompréhension voire négation du phénomène pour certain-e-s, mise en lumière et besoin d'action pour d'autres.

Les Bureaux de l'Egalité

Du côté des Bureaux de l'Egalité, les chiffres n'ont fait que confirmer ce qu'ils connaissaient depuis longtemps: la violence envers les femmes dans le couple existe en Suisse comme dans les autres pays.

Elle ne touche pas que les familles étrangères et/ou défavorisées mais toutes les couches de la population. Les femmes sont les principales victimes et les inégalités au sein du couple (domination de l'homme) sont des facteurs favorisant l'apparition de comportements violents. La majorité des agressions n'est pas déclarée. On peut par ailleurs supposer que les blessures représentent un motif prépondérant de déclaration: 60% des victimes d'agression sexuelle qui demandent de l'aide sont blessées, le tiers d'entre elles, assez grièvement pour nécessiter des soins médicaux.

Parmi les causes des blessures graves subies par les femmes, la violence conjugale arrive tout en haut des statistiques, faisant plus de victimes que l'ensemble des accidents de la

route, des attaques et des viols. Si l'ampleur du phénomène est encore largement ignorée du grand public, c'est principalement parce que ce type de violence est resté jusqu'alors occulté, relégué dans l'ombre de la sphère privée et que toutes sortes de mythes subsistent encore quand on parle de violence conjugale.

La Conférence Suisse des Déléguées à l'Egalité (la CSDE regroupe les Bureaux de l'Egalité cantonaux, communaux et fédéral) décide en 1997 de lancer une campagne nationale d'information sur la violence, intitulée «Halte à la violence dans le couple». A l'aide d'affichages grand format, de distribution de dépliants, de conférences de presse aux quatre coins du pays, la CSDE a permis à la population mais aussi au monde politique de se rendre compte de l'ampleur du phénomène. Durant tout le mois de mai de l'année 1997, soutenue par la publication de l'étude, la campagne battra son plein.

